

DECISION COMMUNAUTAIRE 2023_097

Objet : Réalisation du raccordement au réseau public de distribution d'électricité du parking silo du Pôle d'Échange Multimodal à Hazebrouck

Le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure,

Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R. 2122-3 ;

Vu la délibération 2020/063 du Conseil de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (215 000 euros HT depuis le 1er janvier 2022), ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité d'alimenter en électricité le futur parking silo du Pôle d'Échange Multimodal à Hazebrouck,

Considérant que ENEDIS est le concessionnaire sur la commune d'Hazebrouck pour l'exploitation du réseau d'électricité et que les travaux ne peuvent donc être contractualisés qu'auprès de cet opérateur ;

DECIDE

Article 1 : de signer une commande pour la réalisation du raccordement au réseau public de distribution d'électricité du parking silo à Hazebrouck , pour un montant de 25 885.20 € HT, soit 31 062.24 € TTC.

Article 2 : Ampliation de la présente décision est faite à:

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 4 juillet 2023

Par délégation,
Le Vice-Président en charge de la Voirie
et des infrastructures

Philippe GRIMBERG



ARNEKE
BAILLEUL
BAVINCHOVE
BERTHEN
BLARINGHEM
BOESCHEPE
BOESGHEM
BORRE
BUYSSCHEURE
CAESTRE
CASSEL
EBBLINGHEM
EECKE
FLETRE
GODEWAERSVELDE
HARDIFORT
HAZEBROUCK
HONDEGHEM
HOUTKERQUE
LE DOULIEU
LYNDE
MERRIS
METEREN
MORBECQUE
NEUF BERQUIN
NIEPPE
NOORDPEENE
OCHTEZEELE
OUDEZEELE
OXELAERE
PRADELLES
RENESECURE
RUBROUCK
SAINT-SYLVESTRE-
CAPPEL
SAINTE-MARIE-CAPPEL
SAINT-JANS-CAPPEL
SERCUS
STAPLE
STEENBECQUE
STEENVOORDE
STEENWERCK
STRAZEELE
TERDEGHEM
THIENNES
VIEUX-BERQUIN
WALLON-CAPPEL
WE MAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
ZERMEZEELE
ZUYTPEENE